

agglomération



La Ville de Sens et la Communauté d'Agglomération du Grand sénonais présentent leur

# APPEL à projets 2022

-contrat de Ville du Sénonais-



La mobilisation de l'ensemble des acteurs de la politique de la ville et notamment celle des associations, dès le début du confinement, a permis de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence et aux conséquences sociales de cette crise sanitaire. Ainsi, la politique de la ville montre l'enjeu majeur pour la cohésion nationale, et qu'elle est un véritable levier dans la lutte contre les inégalités. En ce sens, la mobilisation des crédits spécifiques de la politique de la ville, pour les habitants des quartiers populaires reste une priorité forte des partenaires du Contrat de Ville

Le Contrat de ville du sénonais **lance une programmation en 2022**, pour financer des projets destinés aux habitants de ces quartiers prioritaires et qui sont portés par des associations, des établissements scolaires et des services municipaux.

Les porteurs de projet peuvent candidater **jusqu'au 17 décembre 2021**.

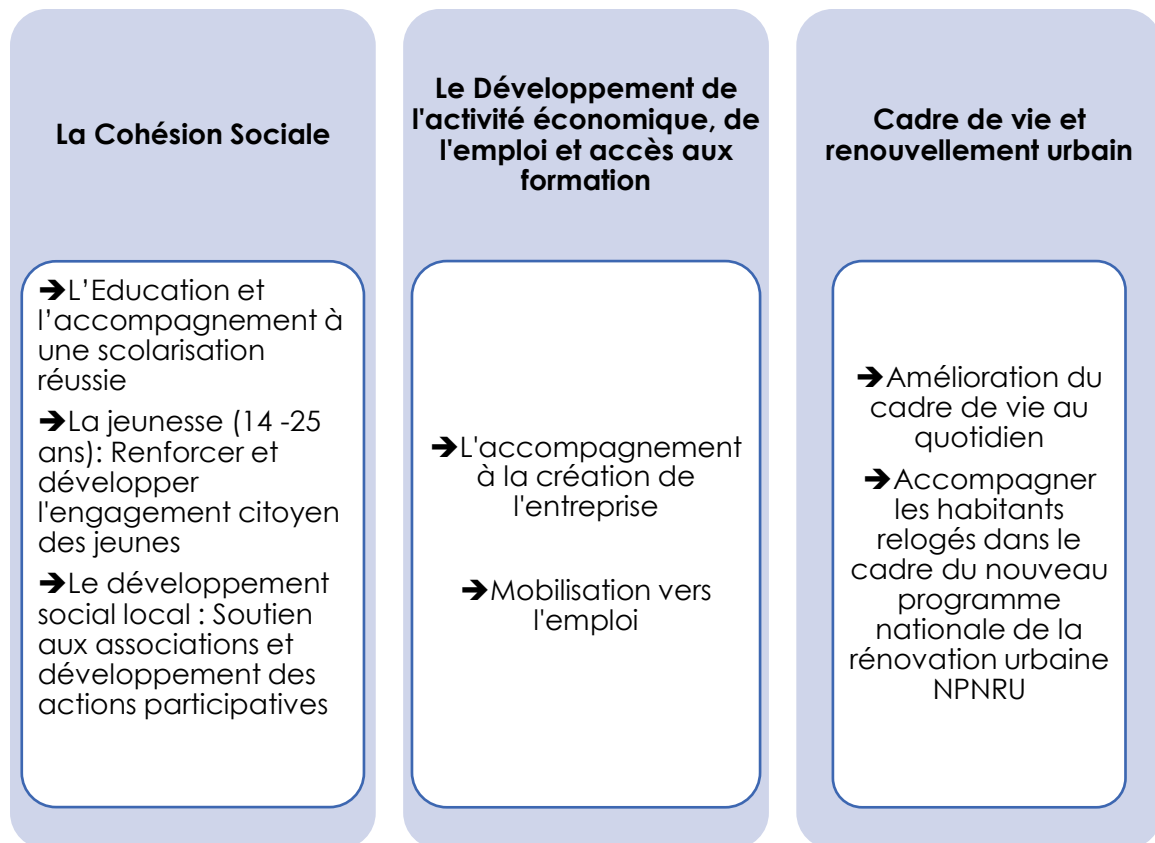




## 1. Les priorités de l'appel à projets 2022

L'appel à projets 2022 du contrat de ville a vocation à soutenir des projets de développement social/urbain, en faveur des habitants des quartiers prioritaires dont l'objectif est d'assurer l'égalité entre les territoires et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

### Les 3 piliers du Contrat de Ville



### Les Autres orientations

- Accès aux droits et l'accompagnement des publics fragiles
- La prévention santé et l'accès aux soins
- L'accès à l'offre culturelle, sportive et de loisirs pour les populations des QPV
- Valeurs de la République, lutte contre les discriminations
- Agir en faveur des femmes victimes de violences

## **A- Les enjeux principaux :**

### **1. L'Education et l'accompagnement à une scolarisation réussie :**

- Accompagnement à la scolarisation des enfants et des familles les plus fragiles par le programme de la réussite éducative (PRE)
- Accompagnement à la scolarisation des enfants et des familles les plus fragiles hors PRE.

L'objectif est de mieux répondre aux besoins du territoire en matière :

- D'articulation et cohérence territoriale des dispositifs d'accompagnement à la scolarité
- De soutien à la parentalité

### **2. La jeunesse (14 -25 ans)**

#### **Citoyenneté**

- Renforcer l'éducation à la citoyenneté
- Développer l'engagement citoyen et l'autonomie des jeunes
- Favoriser la mobilité

#### **Jeunes en décrochage**

- Gérer les situations d'exclusions des établissements scolaires
- Accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle
- Développer les chantiers éducatifs jeunes

### **3. Le développement social local – lien social sur les quartiers**

#### **Soutenir la vie associative**

- Soutenir les associations de proximité dans leur fonction d'accueil
- Accompagner les associations dans l'élaboration de leur projet
- Mobiliser en priorité le droit commun en fonction de la nature du projet
- Développer les actions de formation des bénévoles

#### **Développer les actions participatives (implication des habitants)**

#### **Développer les actions collectives (partenariat)**

#### **Développer les actions d'animation et d'appropriation de l'espace public**

### **4. Le développement économique**

- Mobiliser et accompagner le public vers l'emploi
- Accompagner la création d'entreprises
- Favoriser la mobilité.

## 5. L'amélioration du cadre de vie au quotidien

Si le territoire est inscrit dans le nouveau programme de rénovation urbaine, il convient de travailler à l'amélioration du cadre de vie au quotidien, des habitants des quartiers politique de la ville

### **Améliorer le cadre de vie**

- Améliorer la prise en compte par les habitants de la qualité des espaces
- Permettre l'expérimentation sur l'appropriation des espaces verts

### **Améliorer le parcours résidentiel des habitants**

- Accompagner les habitants dans leur parcours
- Accompagner les personnes relogées dans le cadre du renouvellement urbain
- Mettre en œuvre un parcours résidentiel éducatif dans le cadre du nouveau programme de rénovation urbaine

### **Les autres orientations**

- La prévention santé et l'accès aux soins : Accompagner les habitants dans l'accès aux soins en favorisant notamment des actions de prévention et porter une attention particulière aux problématiques de santé mentale des jeunes.
- Valeurs de la République
- Lutte contre les discriminations
- L'accès à l'offre culturelle, sportive et de loisirs pour les populations des QPV
- L'accompagnement des publics fragiles
- Accès aux droits (par l'apprentissage de la langue Française, par la lutte contre la fracture numérique, etc)
- Soutien à la parentalité
- Agir en faveur des femmes victimes de violences

Un certain nombre de ces orientations étant prises en compte par le droit commun, ne seront retenues au titre du contrat de ville que les projets démontrant une plus-value par rapport à l'existant

### **La participation des habitants**

Le Conseil Citoyen a vocation à être une instance de dialogue avec les institutions. Il contribue à la co-construction et à l'évaluation du contrat de ville. Il contribue également à la formation à la citoyenneté des habitants.

## **B- Modalités de dépôt des projets :**

Si vous répondez à l'appel à projet pour la première fois, il vous faudra transmettre par mail au service contrat de ville :

- Le nom de votre structure,
- Votre numéro de SIRET,
- Votre RIB afin que nous puissions créer votre compte
- Les statuts de l'association
- Composition du Conseil d'Administration
- La délégation de signature, si besoin

N'hésitez pas à prendre contact avec le service politique de la ville qui pourra vous accompagner dans l'élaboration de votre projet et la mise en contact avec d'autres acteurs du territoire.

**Le service Politique de la Ville est à votre disposition, pour vous accompagner techniquement ; n'hésitez pas à contacter :**

✉ **Pascale DELAHOUTTE, responsable du service**

**Mail : [p.delahoutte@grand-senonais.fr](mailto:p.delahoutte@grand-senonais.fr)**

**Téléphone : 03 86 66 66 12/ 06 40 15 11 66**

✉ **Farah ZOUAOUI, Gestionnaire administrative et financière**

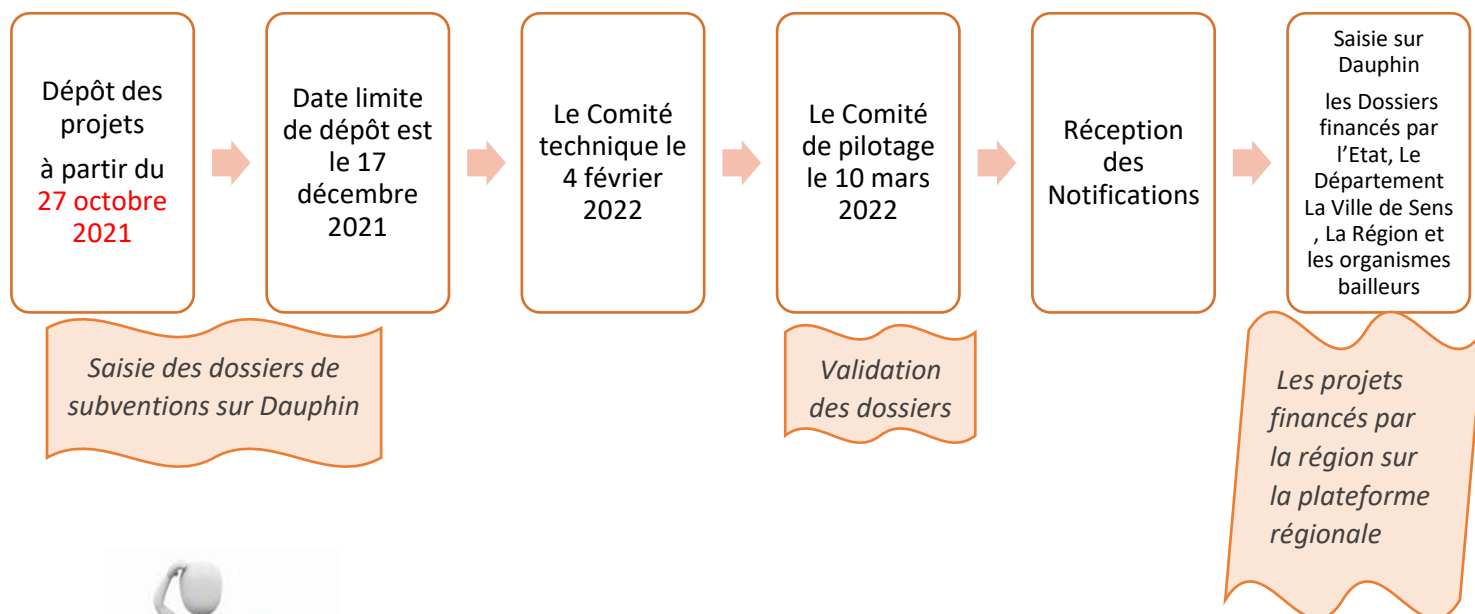
**Mail : [contratdeville@grand-senonais.fr](mailto:contratdeville@grand-senonais.fr)**

**Téléphone : 03 86 65 65 11**

S'il agit d'un renouvellement de votre action, vous serez dans l'obligation de nous fournir le bilan de l'année précédente.

## La Date limite de dépôt de dossiers est

**Le 17 Décembre 2021**



### Les adresses des plateformes

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

<https://subventions.bourgognefranche-comte.fr/sub/extranet/dispositif-consulter.sub?sigle=ADT-CS>

### C- Bilan et évaluation de votre projet :

Ce bilan n'est pas un compte-rendu d'activités mais bien une évaluation de l'action et l'analyse des résultats obtenus en regard des objectifs posés.

Vous pourrez joindre en complément, tout document que vous estimerez nécessaire à l'enrichissement de cette évaluation (rapport d'activités, articles de presse, témoignages, etc...)

Il vous faudra :

- Renseigner le dossier CERFA et le transmettre au service politique de la ville
- Si votre action est financée par l'Etat : Il faut Saisir le bilan sur la plateforme Dauphin
- Votre action est co-financé par les organismes bailleurs : Il faut leur adresser le bilan
- Votre action est co-financé par le Conseil Régional : Il faut leur envoyer le bilan